Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :
formav.co/explorer

BTSA AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS • CORRIGÉ DÉTAILLÉ

Épreuve socio-économique et culturelle

Session 2026 • Code sujet : **26-BTSA-AP-E1** • Durée : **240 minutes** • Coefficient : **1**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Analyser des données socio-économiques (3 questions) **Page 3**

2. Élaborer et justifier une problématique (2 questions) **Page 5**

3. Développer un point de vue argumenté (1 question) **Page 6**

4. Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 7**

Sujet officiel (PDF) : https://btsaap.fr/assets/annales/btsa-ap/E1 - S'inscrire dans le monde d'aujourd'hui/2026/BTSA AP - E1 - S'inscrire dans le monde d'aujourd'hui - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

1. Analyser des données socio-économiques

Une enquête fictive menée auprès de 600 adultes de Val-des-Rives compare deux groupes de revenu selon leurs priorités d'aménagement et les difficultés déclarées pour accéder aux espaces végétalisés. Le candidat analyse les écarts, complète le document réponse et explique les limites de l'enquête sans attribuer de causalité aux résultats.

Comprendre des résultats d'enquête

Question 1.1. À partir du DT 1, présentez les principales différences entre les deux groupes de revenu concernant leurs priorités d'aménagement des espaces végétalisés et les difficultés d'accès ou d'usage déclarées. Citez au moins deux données précises.

Les priorités diffèrent selon le groupe de revenu :

Priorité ou difficulté déclarée	Revenu inférieur à 1 600 €	Revenu égal ou supérieur à 1 600 €
Créer un espace ombragé proche	54 %	31 %
Rénover les espaces existants	29 %	38 %
Créer des continuités végétalisées	17 %	31 %
Difficultés d'accès ou d'usage déclarées	42 %	18 %

Le groupe aux revenus inférieurs cite plus souvent l'ombre de proximité et déclare davantage de difficultés. L'autre groupe privilégie davantage la rénovation et les continuités végétalisées. Ces réponses décrivent des écarts, sans en établir les causes.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Le groupe aux revenus inférieurs privilégie davantage l'ombre de proximité et déclare plus de difficultés ; l'autre cite davantage la rénovation et les continuités végétalisées.

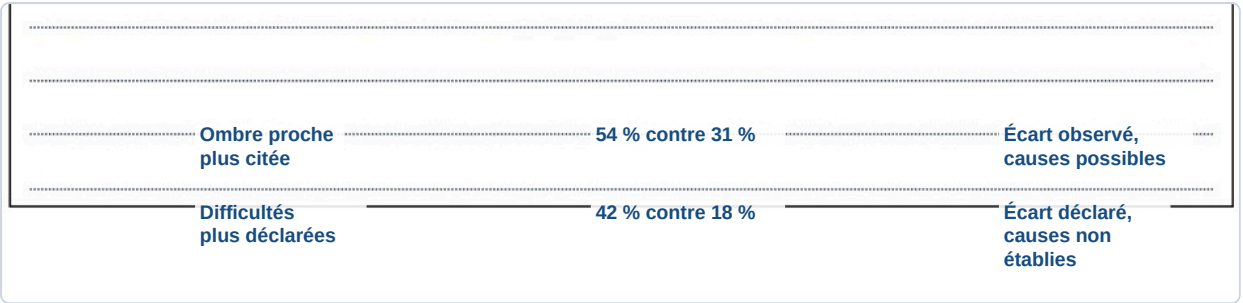
Mise en relation et interprétation

Question 1.2. Complétez le DR 1 à partir du DT 1. Pour chaque constat retenu, indiquez une donnée précise qui l'étaye et proposez une interprétation prudente, sans présenter une simple corrélation comme une preuve de causalité.

Les pourcentages portent sur les répondants de chaque groupe. Ils montrent des différences déclarées entre groupes, mais ne prouvent pas que le revenu en soit la cause.

Constat tiré du DT 1	Donnée qui l'étaye	Interprétation prudente
Le besoin d'ombre proche est plus souvent cité par le groupe aux revenus inférieurs.	54 % contre 31 %.	Cette priorité est plus fréquente dans ce groupe ; d'autres facteurs peuvent intervenir.
Les difficultés d'accès ou d'usage sont plus souvent déclarées par le groupe aux revenus inférieurs.	42 % contre 18 %.	L'écart concerne les réponses recueillies ; l'enquête n'en identifie pas les causes.

DR 1 complété



✓ RÉPONSE À RETENIR

Les répondants aux revenus inférieurs citent plus souvent l'ombre de proximité et déclarent plus de difficultés, sans que l'enquête établisse de lien causal.

Portée de l'enquête

Question 1.3. Expliquez deux limites de cette enquête qui empêchent de généraliser directement ses résultats à l'ensemble des habitants de Val-des-Rives ou à toutes les villes.

Première limite : la méthode de sélection des 600 répondants n'est pas précisée. Il est donc impossible de vérifier si les groupes représentent bien les adultes de Val-des-Rives. Deuxième limite : l'enquête porte sur une ville fictive et uniquement sur des adultes ; les résultats ne se généralisent pas directement à d'autres villes, dont les équipements et les conditions de logement peuvent différer. De plus, les difficultés sont déclarées par les répondants : l'enquête ne mesure pas objectivement l'accès et ne démontre pas les causes des écarts.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Sélection des répondants non précisée et enquête limitée à des adultes d'une ville fictive : les résultats ne sont pas directement généralisables.

2. Élaborer et justifier une problématique

Le corpus met en regard une enquête sur l'accès aux espaces végétalisés, une intervention de Victor Hugo sur la misère, un texte sur les transformations urbaines et un extrait poétique de Baudelaire. Le candidat formule une problématique qui articule plusieurs enjeux et la justifie par des éléments issus d'au moins trois documents.

Formulation de la problématique

Question 2.1. Formulez une problématique précise mettant en tension au moins deux enjeux présents dans le corpus. Elle ne doit pas se réduire à une question appelant une réponse par oui ou par non.

La problématique doit articuler l'amélioration du cadre de vie et le partage réel de ses bénéfices. Le corpus souligne que la proximité et les conditions d'usage des espaces végétalisés peuvent être inégales. Il invite aussi à considérer le risque qu'une transformation urbaine valorise un quartier et rende les logements moins accessibles aux ménages modestes. Il s'agit donc de questionner les choix d'aménagement et les mesures qui permettraient de concilier végétalisation, accès pour tous et justice sociale, sans traiter le lien entre végétalisation et hausse des loyers comme une conséquence automatique.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Comment aménager des espaces végétalisés accessibles à tous tout en améliorant le cadre de vie sans fragiliser l'accès au logement des ménages modestes ?

Justification à partir du corpus

Question 2.2. Justifiez votre problématique en mobilisant au moins trois éléments du corpus issus d'au moins trois documents. Pour chacun, expliquez en quoi il éclaire l'enjeu ou la tension retenue.

Le DT 1 relève des difficultés d'accès ou d'usage chez 42 % des répondants aux revenus inférieurs à 1 600 euros, contre 18 % dans l'autre groupe. Cet écart signale une différence déclarée, mais l'enquête ne démontre pas ce qui la cause. Le DT 3 précise que l'accès dépend de facteurs concrets, comme la distance, les cheminements et le sentiment de sécurité, et avertit que les transformations urbaines peuvent peser sur les loyers. Le DT 2 apporte une exigence de justice sociale : Hugo affirme qu'on peut « détruire la misère ». Enfin, le DT 4, par l'évocation du vieux Paris qui disparaît, rappelle que les transformations de la ville peuvent être rapides et bouleverser les repères.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Le corpus invite à concilier accès effectif aux espaces végétalisés, lutte contre la précarité et transformations urbaines mieux partagées.

3. Développer un point de vue argumenté

L'essai porte sur la possibilité de faire de la végétalisation des villes un bien commun accessible à tous sans renforcer les inégalités entre habitants. Le candidat construit une argumentation nuancée prenant en compte les enjeux sociaux et économiques, les documents du corpus et une référence culturelle ou un exemple pertinent.

Essai sur un débat de société

Question 3.1. Rédigez un essai organisé et illustré répondant à la question : « La végétalisation des villes peut-elle devenir un bien commun accessible à tous sans contribuer à renforcer les inégalités entre habitants ? » Présentez une introduction, un développement structuré et une conclusion. Prenez en compte les enjeux sociaux et économiques, appuyez-vous sur au moins deux documents du corpus et mobilisez au moins une référence culturelle ou un exemple pertinent. La qualité de l'expression, la cohérence de l'argumentation et la nuance seront évaluées.

Introduction. Les espaces végétalisés rafraîchissent la ville, améliorent le cadre de vie et offrent des lieux de rencontre. Pourtant, leur création ne garantit pas un accès égal et peut accompagner une hausse des loyers. Comment en faire un bien commun sans exclure ceux qui en ont le plus besoin ?

Développement. Le DT 1 montre que 42 % des répondants aux revenus les plus faibles déclarent des difficultés d'accès ou d'usage, contre 18 % des autres. Cet écart révèle des besoins différenciés, sans prouver que le revenu en est la cause. Le DT 3 souligne que la proximité, les cheminements et la sécurité conditionnent l'accès, tandis que l'attractivité peut peser sur les loyers. Il faut donc répartir les espaces, associer les habitants et coordonner les projets avec des politiques de logement. Dans « Le Cygne », Baudelaire évoque le bouleversement provoqué par la transformation de Paris : le progrès urbain doit aussi considérer ceux qui vivent dans les quartiers concernés.

Conclusion. La végétalisation peut profiter à tous si ses accès et ses bénéfices sont partagés, et si ses effets sur le logement sont anticipés.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> La végétalisation peut devenir un bien commun si l'accès est équitable, les habitants associés et les risques de hausse des loyers et de déplacement anticipés.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2026)

Bilan de l'épreuve : L'épreuve E1 socio-économique et culturelle du BTSA Aménagements paysagers, session 2026, code 26-BTSA-AP-E1, dure 240 minutes et a un coefficient 1. Elle porte sur la place des espaces végétalisés en ville et les conditions d'accès des habitants. Elle évalue l'analyse de données, l'interprétation prudente, la problématisation et la rédaction d'un essai argumenté.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Les pourcentages du DT 1 sont calculés séparément dans chaque groupe de revenu : comparez les proportions correspondant aux mêmes réponses.
- Une différence observée entre groupes ne prouve pas que le revenu est la cause des difficultés déclarées.
- L'accès dépend de la distance, des cheminements, des horaires, des usages autorisés et du sentiment de sécurité.
- La végétalisation peut accompagner une hausse de l'attractivité et des loyers, sans produire mécaniquement ces effets.

Points de vigilance & attentes du jury

- Citez précisément les données du DT 1 et indiquez à quel groupe de revenu elles se rapportent.
- Distinguez les résultats observés, les interprétations possibles et les limites de l'enquête.
- Formulez une problématique qui met en tension au moins deux enjeux et justifiez-la par trois documents.
- Structurez l'essai en introduction, développement et conclusion, avec deux documents et une référence ou un exemple pertinent.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment comparer correctement les pourcentages des deux groupes de revenu ?

Les pourcentages sont calculés au sein de chaque groupe, qui compte 300 répondants. Comparez les proportions correspondant à une même réponse et citez les valeurs en précisant le groupe concerné.

Q : Pourquoi les résultats de l'enquête ne prouvent-ils pas un lien de cause à effet ?

L'enquête décrit les réponses recueillies, mais ne démontre pas les causes des écarts. La méthode de sélection n'est pas précisée et d'autres facteurs peuvent intervenir. Présentez donc toute interprétation avec prudence.

Q : Quels sont les points attribués aux parties et comment gérer le temps ?

L'épreuve dure 240 minutes et a un coefficient 1. La partie 1 vaut 6 points, la partie 2 vaut 5 points et la partie 3 vaut 9 points. Réservez un temps suffisant à l'essai et à sa relecture.

Q : Quels critères le jury évalue-t-il dans l'essai argumenté ?

L'essai doit comporter une introduction, un développement structuré et une conclusion. Le jury évalue la qualité de l'expression, la cohérence de l'argumentation et la nuance, ainsi que le respect des appuis documentaires et culturels demandés.

Sujet officiel associé (PDF) : https://btsaap.fr/assets/annales/btsa-ap/E1 - S'inscrire dans le monde d'aujourd'hui/2026/BTSA AP - E1 - S'inscrire dans le monde d'aujourd'hui - Session 2026 - 1-Sujet.pdf
Ressources BTSA Aménagements Paysagers : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.